

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 23 SEPTEMBRE 2021 à 18h00

Date de convocation : 16 septembre 2021

Délibération
N°C2021_189

Membres en exercice :	77
Votants :	70
Suffrages exprimés :	70
Pour :	70
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETARE DE SEANCE : RIO Jean-Louis

PRESENTS : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélia ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ABED Yamina ; HERNANDEZ Joël ; PY Michel ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ;

EXCUSES : ALVAREZ Martine ; BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; JULES Jean-Claude

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération N°C2021_221) ; CHING Monique (délibération N°C2021_188 et N°C2021_202) ; HERNANDEZ Joël (délibération N°C2021_202) ; PY Michel (délibération N°C2021_188 et N°C2021_202) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2021_202) ; RIO Jean-Louis (délibération N°C2021_221)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BRAINEZ Marie-Ange ; BREHON Bruno ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; RIVEL Jean-Luc ; VERGNES Magali ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : CHING Monique (de la délibération N°C2021_178 à la N°C2021_187, de la délibération N°C2021_189 à la N°C2021_201 et de la délibération N°C2021_203 à la N°C2021_226) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération N°C2021_201 et à partir de la délibération N°C2021_203) ; ROCHER Edouard (à partir de la délibération N°C2021_208)

Nomenclature Etat : Finances locales – Divers

OBJET : FINANCES – Mise en place de la carte achat au sein du Grand Narbonne comme modalité ponctuelle d'exécution de la dépense publique

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, souhaite se doter d'un moyen de paiement comme la carte achat.

N°C2021_189 (2)

Le principe de la carte achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés, les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services, en leur fournissant un moyen de paiement offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses engagées.

En application de l'article R.192-37, « les personnes morales de droit public dotées d'un comptable public peuvent recourir à la carte achat comme modalité d'exécution des marchés, dans les conditions prévues par le décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés par carte achat ».

La carte achat permet aux ordonnateurs d'engager et de payer des dépenses récurrentes auprès de fournisseurs pré-identifiés.

Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération souhaite tester l'utilisation de cette carte d'achat sur une période de 36 mois, pour répondre à une demande d'achats récurrents chez les commerçants de proximité et d'achats sur internet.

Ces achats génèrent un grand nombre de factures entraînant des frais de gestion et de traitement important. L'utilisation de la carte permettra de réduire considérablement ce nombre de factures.

Le principe de la carte achat est le suivant :

- Le Grand Narbonne contractualise avec un établissement bancaire,
- Des porteurs de carte sont nommément désignés,
- Le Grand Narbonne désigne un ou des fournisseurs pouvant être réglés par la carte,
- Les dépenses sont plafonnées à un montant fixe mensuel
- Le ou les fournisseurs désignés sont réglés dans les 48 h suivant l'achat,
- La carte ne permet pas de retrait en espèce,
- L'établissement bancaire établit un relevé des opérations, valant facture, une fois par mois.

Après consultation de plusieurs établissements bancaire, la solution proposée par la Caisse d'Épargne a été choisie.

Ainsi, la Caisse d'Épargne mettra à disposition du Grand Narbonne 3 cartes achat dans un premier temps, pour les services suivants :

- Cabinet du Président/Service Protocole
- Direction Générale
- Service Patrimoine

Chaque porteur sera désigné par arrêté du Président qui définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

Le montant global des dépenses annuelles effectuées par cartes achat est plafonné à 39 200 € HT.

N°C2021_189 (3)

Un relevé d'opérations sera établi mensuellement.

A réception de ce relevé d'opérations, le Grand Narbonne transmettra au Comptable assignataire, le mandatement. Ce dernier s'engage à régler la Caisse d'Épargne dans un délai de 15 jours. A défaut, des intérêts de retard seront facturés au contrat et aux conditions générales.

La tarification est de :

- Cotisation annuelle : 55 € par carte
- Abonnement annuel à e-cap.fr : 175 €
- Commission sur chaque transaction réglée par carte d'Achat :
 - ✓ Transaction < à 500 € : 0.50 %
 - ✓ Transaction ≥ à 500 € mais < 1500 € : 0.30 %
 - ✓ Transaction ≥ 1 500 € : 0.15 %

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver la mise en place de ce nouveau dispositif de paiement pour le Grand Narbonne dans les conditions énoncées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à nommer des porteurs de la carte achat,
- D'approuver le contrat proposé par la Caisse d'Épargne, tel que ci-joint,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ledit projet de contrat portant mise en place de la carte achat.

Pièce jointe à la délibération :

Contrat

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : 1/10/2021
et de sa publication
le : 1/10/2021

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

